

## Compte-rendu du CHSCT administration centrale du 3 mars 2021

Cette réunion était présidée par : Nadine Richard-Péjus, SRH adjointe

**FO Agriculture** était représentée par : Patrice Chasset avec l'expertise de Mathieu Pinson

### Ordre du jour

- I - Approbation du procès-verbal de la réunion plénière du CHSCT-AC du 28 avril 2020
- II - Point situation sanitaire et télétravail exceptionnel
  - A - Actualisation de la FAQ du MAA
  - B - Télétravail et droits à la déconnexion
  - C - Données sur le télétravail et les contaminations COVID
  - D - Outils de prévention des RPS liés au télétravail
  - E - Masques
  - F - Communication et télétravail
  - G - Accompagnement des agents en télétravail de longue durée
- III - Point travaux et emménagement des agents de l'administration centrale
- IV - Programme de prévention en administration centrale
- V - Questions diverses
  - A - Remboursement des sommes dues par ELIOR sur le site de Vaugirard
  - B - Problèmes de paie

### I - Approbation du procès-verbal de la réunion plénière du CHSCT-AC du 28 avril 2020

Il a été adopté à l'unanimité.

### II - Point situation sanitaire et télétravail exceptionnel

#### A - Actualisation de la FAQ du MAA

Le SRH reconnaît ses difficultés à tenir à jour la FAQ du MAA au regard des dispositions en constante évolution. Toutefois, il annonce la mise en cohérence de la FAQ du MAA par rapport à celle de la DGAFP. Cette mise à jour interviendra d'ici à la fin de la semaine. Elle sera en outre enrichie des dispositions actées au conseil de défense de ce jour.

### **1 - Durée d'isolement**

La durée d'isolement passe à 10 jours pour les cas confirmés, symptomatique ou a symptomatique, quel que soit le variant. Toutefois, la levée d'isolement n'interviendra à 10 jours qu'en l'absence de symptômes.

### **2 - Cas contacts**

Les cas contacts devront être testés négatifs à J0 et J7 pour lever les mesures d'isolement.

### **3 - Dépistage COVID**

Une campagne de dépistage sera mise en place au MAA à la demande de la DGAFP d'ici 3 semaines. Les agents de l'administration centrale, Paris et Toulouse en présentiel ou en télétravail pourront être dépistés à leur demande. Il s'agit d'une démarche volontaire. Les chefs de services devront laisser toute latitude aux agents pour se rendre à leur rendez-vous de dépistage. MFP services prendra en charge cette campagne.

Il a été proposé aux opérateurs et établissements publics de proposer un dépistage également à leurs agents. Le SRH attend leur réponse. Par ailleurs, le ministère de l'intérieur organisera la campagne de tests à l'attention des agents en service déconcentré. Enfin, il est rappelé que ce dépistage vient en complément des campagnes à destination de la société civile.

### **4 - Vaccination**

Il est envisagé une vaccination volontaire et anonyme des agents selon la même population cible telle que définit par le ministère du travail, 50-65 ans présentant des critères de comorbidité. Toutefois, la réflexion n'est pas très avancée au niveau de la DGAFP, la réunion prévue ce vendredi au ministère en charge de la santé permettant de définir ses modalités.

### **5 - Déplacements hors UE**

Même si peu d'agents de l'AC sont concernés par des déplacement hors UE, les modalités seront décrites ainsi que les règles de déplacement entre la Moselle et l'Allemagne.

### **6 - Restauration au bureau**

Les dispositions du [décret 2021-156 du 13 février 2021](#), portant aménagement temporaire des dispositions du code du travail relatives aux locaux de restauration, rendant possible la restauration dans les espaces de travail (bureau), seront reprises.

### **7 - Retour en présentiel**

Certaines OS dénoncent des hiérarchies imposant un retour en présentiel de l'ensemble de leur équipe le même jour.

Le SRH confirme que cette situation n'est pas conforme aux orientations ministérielles. Les retours en présentiel sont installés pour notamment rompre l'isolement, entretenir le lien et la cohésion au sein des structures. Pour ce faire, il est préconisé une rotation des agents au sein des structures et permettre de concilier lutte contre l'isolement et protection de la santé des agents.

**FO Agriculture** demande que soit étudié les conditions de retour même partiel dès maintenant, de façon à être prêt quand la situation sanitaire le permettra. Le SRH répond que c'est bien en réflexion.

## **8 - Dispositif de prévention des RPS**

Pour la bonne information de la communauté de travail, le SRH annonce que le dispositif de prévention des RPS installé au MAA, présenté au point D, sera intégré à la FAQ.

## **B - Télétravail et droit à la déconnexion**

Selon certaines OS, pour des questions d'actualités, la charge de travail de certains agents en télétravail a été largement augmentée. C'est le cas notamment d'agents à la DGPE missionnés pour le plan de relance, d'agents de la DPMA sur les problématiques des quotas de pêche ou encore pour la DGAL, ceux en charge de la problématique du BREXIT. A ce titre, ils seraient sollicités à n'importe quelle heure de la journée, le week-end. Ces agents n'oseraient pas faire part des difficultés occasionnées à leur hiérarchie et accepteraient par défaut cette situation. A ce titre, ces OS demandent que le droit à la déconnexion soit réaffirmé au MAA par le SRH, ce que le SRH confirme.

## **C - Données sur le télétravail et les contaminations COVID**

Enquête « Télétravail » et « Cas COVID »

### **1 - Télétravail**

Dans les grandes lignes, selon l'enquête hebdomadaire de la DGAFP, en semaine 8,90 % des agents d'administration centrale seraient en télétravail selon une quotité de 50 %.

En vue de bien comprendre ces chiffres, **FO Agriculture** demande le rappel des définitions du pourcentage de télétravailleurs et de la quotité de télétravail.

Le SRH indique que le pourcentage de télétravailleur est le rapport entre le nombre d'agents ayant au moins un jour de télétravail par semaine et le nombre total d'agents. Tandis que la quotité de télétravail représente le nombre de jour de télétravail rapporté au nombre de jours travaillés. Pour mémoire, il n'est pas fait de distinction entre télétravail exception et télétravail classique. Par ailleurs, les agents obtenus un télétravail classique en 2020 se sont vus reconduire ce type de télétravail en 2021.

Ces clarifications sont importantes. Dans ce contexte, malgré les missions (sur la forme) relativement semblable d'une direction à l'autre, pour **FO Agriculture**, il est difficile de comprendre une telle variabilité de quotité de télétravail d'une direction générale à l'autre. En effet, il est présenté 27 % de quotité de télétravail pour la DGPE tandis que la DGER est à 77 %. Pour la DGAL, le chiffre de 50 % semble très faible au regard de l'expérience et des constats faits sur site. De ce fait, **FO Agriculture** s'interroge sur la fiabilité des chiffres présentés.

Pour le SRH, ces statistiques n'ont pas de raison d'être erronées. En revanche, les agents en congé ou en arrêt ne sont pas décomptés et les temps partiels non pris en compte, ce qui augmente les dénominateurs au même titre que des agents en présentiel. Il y a donc effectivement un biais dans le calcul.

## **2 - Contamination par la COVID-19**

En administration centrale, le nombre de cas confirmé d'infection par la COVID, cumulé depuis le début de la crise sanitaire, s'élève à 76.

Certaines OS déplorent le manque de visibilité des tendances en matière d'infection par la COVID.

Le SRH rappelle que ces données sont de nature informative. Elles ne sauraient être analysées ou interprétées du fait de son mode de collecte (déclaratif) et du respect du secret médical.

## **D - Outils de prévention des RPS liés au télétravail**

Le SRH a mis en place à de nombreux outils de prévention des RPS à travers des formations et sensibilisations à l'attention des managers et des IGAPS, la mise à disposition d'un kit de formation au travail et management à distance ainsi qu'au risque COVID et un dispositif d'écoute et de soutien psychologique détaillé, comme précisé dans la note de service SG/SRH/SDDPRS/2021-8503/02/2021. La prestation de soutien psychologique est assurée par l'IAPR (institut d'accompagnement psychologique et de ressources).

## **E - Masques**

A ce jour, les distributions de masque semblent suffisantes pour une couverture du besoin jusqu'à la fin de l'année 2021. Pour mémoire, il y a eu 3 distributions de masque blanc, lavables initialement 20 fois mais pouvant l'être jusqu'à 50 fois ainsi qu'une distribution de masque bleu polaire lavable une centaine de fois. Au regard du stock encore disponible, les agents peuvent en solliciter en passant par leur MAG.

## **F - Communication et télétravail**

### **1 – RenoiRH, Agorha et Chorus**

Aucun problème de connexion à distance sur les applications RenoiRH et Agorha n'a été mentionné au BIP. Toutefois il y a une modalité spécifique pour leur utilisation via le VPN.

### **2 - Outils de visioconférence**

La SDSI a beaucoup travaillé depuis le premier confinement pour proposer aux agents un large panel d'outils de visioconférence permettant de répondre aux différents besoins des utilisateurs (sécurité, confidentialité, ergonomie, formation, séminaire). Elle reconnaît le peu de succès rencontré par OVPA du fait de son ergonomie limitée par rapport à Zoom, alors que Zoom largement utilisé présente des problèmes de sécurité (400 licences OVPA et Zoom ont été réparties dans chacun des bureaux de l'administration centrale). Dans ce contexte, un nouvel outil a été présenté au SG et en CODAC. S'il est validé, il pourra être mis à disposition avant l'été pour une période de 3 ans. De plus pour les webinaires, Livestorm a été déployé et Classilio pour les formations.

En outre, la SDSI a ouvert la possibilité d'utiliser l'outil des salles de visioconférence (Polycom) depuis un ordinateur portable pour les encadrants. Et enfin, pour permettre une communication facilitée avec des partenaires utilisant des outils de visioconférence non disponibles au MAA (Teams, Webex...) en passant par le réseau du MAA au bureau, la SDSI a mis à disposition des ordinateurs portables configurés à cette fin à la DGPE. Une mise à disposition dans les autres directions est envisagée.

Certaines OS déplorent les difficultés rencontrées à l'occasion de visioconférence dès lors ou plusieurs agents utilisent un même ordinateur. Dans ce contexte, Elles s'interrogent sur possibilité d'équipement notamment en amplificateur audio.

La SDSI confirme les problématiques posées dans ces situations. A l'occasion des visioconférences sur ordinateur, elle conseille d'être seul et équipé d'un casque téléphonique. Dans ce contexte, les agents en télétravail commencent à être équipés au fil de l'eau avec ce type de casque. Sur site les directions accroissent l'acquisition d'« obus » disposant d'une caméra grand angle, de micro et de haut-parleur pour améliorer le confort des utilisateurs.

### **3 - Téléphones (mise à disposition, transfert d'appel...)**

**FO Agriculture** demande le respect du droit à la déconnexion par la mise à disposition de téléphones professionnels à l'ensemble des agents en télétravail. Actuellement, les agents sont contraints à transférer leur poste téléphonique sur leur téléphone personnel. Ils restent alors joignables tout le temps y compris pendant leurs jours de congés ou de RTT.

**FO Agriculture** s'interroge également sur les possibilités offerte de gérer ces renvois de poste à distance.

Les différentes MAG confirment la mise à disposition de téléphones professionnels qu'aux seuls encadrants et agents dont les missions nécessitent des déplacements ainsi qu'une expérimentation en cours sur l'équipement des assistantes.

Au regard de la technologie utilisée pour le système téléphonique (TOIP), la SDSI va étudier les possibilités d'une gestion des transferts de poste à distance.

### **4 - Autres équipements**

Les OS déplorent encore une fois les difficultés pour travailler dans de bonnes conditions uniquement avec l'ordinateur portable et revendiquent le fait que chacun dispose au moins d'un écran supplémentaire, d'un casque de téléphonie et d'un téléphone.

### **G - Accompagnement des agents en télétravail de longue durée**

Une réflexion est en cours au SRH sur l'accompagnement des agents restés en télétravail à 100 % sur une longue période. La médecine de travail propose leur retour progressif à compter d'un jour par semaine ou tous les quinze jours dès lors où la situation sanitaire se serait améliorée.

### **III - Point travaux et emménagement des agents de l'administration centrale**

Le SG a présenté des projets immobiliers en cours et l'avancement des travaux. Cette présentation sera mise en ligne prochaine sur l'intranet du MAA.

Sur l'emménagement au bâtiment « du Ponant », les OS déplorent des différences significatives en matière de qualité des locaux entre les étages du bâtiment. En particulier, au rez-de-chaussée, les agents ne disposeraient que de 6,5 m<sup>2</sup> pour une moyenne dans le bâtiment de 9 m<sup>2</sup>.

Le SG de la MAG indique que le micro-zoning au Ponant n'est pas encore finalisée. Du mobilier spécifique, moins encombrant et plus ergonomique va être acheté. Une fois l'installation réalisée, il est envisagé des visites visant à améliorer les conditions de travail des agents concernés.

A la question de **FO Agriculture** sur la réaffectation des surfaces libérées à Vaugirard par la SDSI et sur l'exiguïté de la DGAL sur les surfaces actuelles, le SRH répond que ce sera à l'étude dès lors que les aménagements nécessaires sur le site du Ponant seront terminés.

#### IV - Programme de prévention en administration centrale

Le SRH confirme avoir avancé dans la préparation des groupes de travail prévus au 1er semestre 2021, à savoir :

- l' « Amélioration des déplacements internes et externes »,
- l' « Adaptation des postes de travail dans les bureaux »,
- l' « Amélioration de la diffusion d'information en cas d'attaque ».

Les sujets ont été évoqués avec les MAG, les secrétaires des instances concernées pour constituer les groupes et définir un calendrier. Une orientation sur des groupes resserrés sera privilégiée, permettant l'amélioration de la qualité des échanges au sein de ces groupes tout en gardant la représentativité de ses membres. Le travail des groupes devrait être initié entre début et mi-avril 2021 pour une présentation des conclusions au CHSCT-AC du 24 juin 2021.

#### V - Questions diverses

##### A - Remboursement des sommes dues par ELIOR sur le site de Vaugirard

Malgré le paiement de l'intégralité des factures restantes, ELIOR ne donne toujours pas suite aux demandes de remboursement du DG sur les soldes des agents. Une action à plus haut niveau est envisagée.

##### B - Problèmes de paie

A cette question posée par **FO Agriculture** ainsi que par les autres OS, le SRH confirme qu'il y a eu pour certains agents des retards et erreurs de paie, provenant de l'application RenoIRH, mais que ce problème retient actuellement toute son attention et que c'est bien un axe d'amélioration identifié. Des contrôles en base de données sont réalisés pour prévenir les erreurs. Les agents concernés seront mieux informés et des solutions d'avance sont étudiées.

Concernant la récupération des trop perçus, le SRH est en discussion avec la DGFIP en vue de mieux lisser leur montant sur plusieurs mois.

**Vos représentants FO Agriculture**



Suivez toute l'actualité sur notre site : [fo-agriculture.fr](https://fo-agriculture.fr)

